



DELIBERATION N°20140111 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

SPORTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION TENNIS SQUASH CLUB DE SAINT-CHAMOND EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2010 - AVENANT N°1

M. TOUSSAINT PIERRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Une convention a été établie entre la Ville de Saint-Chamond et l'association Tennis Squash Club de Saint-Chamond le 22 septembre 2010.

Celle-ci définit dans son article 1 et l'annexe la répartition des créneaux d'occupation de l'équipement entre les deux parties et dans son article 2 sa durée.

Cette convention arrive à échéance au 1er janvier 2015.

L'association nous a fait part de ses inquiétudes quant aux conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur son école de tennis.

En effet, les élèves des écoles publiques ne peuvent plus participer aux activités du club le mercredi matin. Il est nécessaire à l'association de déplacer certains cours en semaine, après l'école.

Elle nous sollicite donc pour bénéficier de créneaux supplémentaires en soirée.

La Ville de Saint-Chamond propose d'apporter une aide supplémentaire au Tennis Squash Club de Saint-Chamond par la mise à disposition, deux soirs supplémentaires par semaine, de 18h à 21h du court n°9, le mardi et le jeudi (modification de l'annexe à la convention complétant l'article 1).

A la fin de la saison sportive, un bilan sera réalisé avec l'association Tennis Squash Club de Saint-Chamond afin d'ajuster la répartition des créneaux d'occupation de l'équipement entre la Ville et l'association.

Il convient donc également de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 août 2015 (modification de l'article 2).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition et d'occupation du Complexe sportif Pierre de Coubertin conclue en date du 22 septembre 2010 avec l'association Tennis Squash Club de Saint-Chamond, portant prolongation de la convention jusqu'au 31 août 2015 et modification du planning d'utilisation des courts de tennis,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le document correspondant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014